

# **CONSEIL MUNICIPAL**

## **DU 08 OCTOBRE 2015**

Le conseil municipal s'est réuni le Jeudi 08 octobre 2015, à 20 heures 30, sous la présidence de Madame BENETEAU Annie, Maire de la commune de Breuil-Magné.

Convocation du 01 octobre 2015.

**Étaient présents** : Mesdames BENETEAU Annie, FRANCOIS Patricia, SINTES Brigitte, ETCHEVERRY Geneviève, NOBILI Josette, JEANNIERE Jessica, DESTRUEL Myriam, MARTIN Brigitte et RODHES Monique (arrivée à 20 heures 45 – départ à 22 heures 30). Messieurs BARRAUD Joanick, COURPRON Jean-Claude, BLANCHARD Jacques et PINCÉ Jean-Marie.

**Pouvoir** : Monsieur BRIAND Patrick donne pouvoir à Madame BENETEAU Annie. Madame CORBIERE Claire donne pouvoir à Madame FRANCOIS Patricia.

**Étaient absents** : Messieurs PERRINAUD Michel, CHATREFOUX Philippe, GAY Cyril et MONSEINS Laurent.

**Secrétaire de séance** : Madame MARTIN Brigitte.

Ouverture de la séance à 20 heures 40.

Procès verbal de la réunion du 10 septembre 2015. Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

### **DELIBERATIONS :**

#### **2015 – 51 : Redevance pour l'occupation du domaine public par les ouvrages de gaz :**

Madame le Maire fait lecture de la proposition de calcul de GRDF concernant les redevances pour l'occupation du domaine public des communes et des départements par les ouvrages de distribution de gaz pour l'année 2015. Les paramètres de calcul pour cette année sont :

Au titre de l'occupation du domaine public communal par les ouvrages des réseaux de distribution de gaz pour l'année 2015 : la longueur de canalisation (7 205 m), le taux retenu (0,035 €/mètre) et le taux de revalorisation cumulé au 01/01/2015 (1,16), ce qui fait un montant de 409,00 €.

Au titre de l'occupation provisoire du domaine public communal par les ouvrages des réseaux de distribution de gaz pour l'année 2015 : la longueur, exprimée en mètres, des canalisations construites ou renouvelées sur le domaine public communal et mises en gaz au cours de l'année précédant celle au titre de laquelle la redevance est due (259 m) et le taux retenu (0,35 €/mètre), ce qui fait un montant de 91 €. Le montant total est de 500,00 €. Après délibération et vérification des éléments, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de valider le montant de 500,00 € pour la redevance concernant l'occupation du domaine public par les ouvrages de gaz pour l'année 2015 et autorise Madame le Maire à établir le titre de recette correspondant.

Arrivée de Madame RODHES Monique.

### **2015 – 52 : Autorisation signature convention – Travaux RD 214 – Route des Sablières :**

Madame le Maire rappelle au conseil municipal les travaux relatifs à l'aménagement du carrefour de la Route des Sablières – RD 214 effectués par le Conseil Départemental afin d'améliorer la sécurité des usagers. La prise en charge financière sur le domaine d'intervention est de 60 % par le Département et 40 % par la Commune. Le montant total des travaux s'élève à 37 516,40 € hors taxes, soit pour la Commune la somme de 15 006,56 €. Il est nécessaire d'établir une convention entre le Département et la Commune déterminant les dispositions relatives à la participation financière de la Commune aux travaux d'aménagement de ce carrefour. Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser Madame le Maire à signer la convention et tout document s'y afférent.

### **2015 – 53 : Autorisation signature convention – Travaux RD 214 – Les Essards :**

Madame le Maire rappelle au conseil municipal les travaux relatifs à l'aménagement d'une voie refuge au lieu-dit « Les Essards » – RD 214 effectués par le Conseil Départemental afin d'améliorer la sécurité des usagers. La prise en charge financière sur le domaine d'intervention est de 60 % par le Département et 40 % par la Commune. Le montant total des travaux s'élève à 8 562,96 € hors taxes, soit pour la Commune la somme de 3 425,18 €. Il est nécessaire d'établir une convention entre le Département et la Commune déterminant les dispositions relatives à la participation financière de la Commune aux travaux d'aménagement de ce refuge. Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser Madame le Maire à signer la convention et tout document s'y afférent.

**2015 – 54 : Augmentation des droits de place :** Madame le Maire fait part au conseil municipal que les tarifs des droits de place sont augmentés tous les ans. Madame le maire et le conseil municipal décident pour le prix des droits de place à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2015 :

- 37 € sans électricité (trente sept euros) à l'unanimité
- 63 € avec électricité (soixante trois euros) à 14 voix « Pour » et 1 voix « Contre » (Mme SINTES).

### **DIVERS :**

Madame le Maire :

– Fait lecture du courrier de Mme LEGRAND et Mr BOULEDJERIHAT demandant le jardin du presbytère pour un mariage laïque avec l'électricité pour l'alimentation d'un micro. Approbation du conseil avec une petite participation financière qui sera déterminée ultérieurement.

– A rencontré Mesdames JEANNIERE et OLIVIER qui projettent la création d'une MAM (Maison d'Assistantes Maternelles). Elle donne la parole à Madame JEANNIERE pour exposer son projet : « Nous sollicitons la municipalité pour un local d'environ 160 m<sup>2</sup> (il faut 10 m<sup>2</sup> par enfant accueilli). En effet, 4 assistantes maternelles avec 4 agréments pourraient accueillir 16 enfants. La CAF et le Conseil Départemental peuvent intervenir pour financer les travaux de remise en état du bâtiment. Les salaires sont toujours versés par les parents. »

Madame le Maire pense qu'il sera difficile de trouver un local de 160 m<sup>2</sup> sur la Commune et demande que Mmes JEANNIERE et OLIVIER établissent un projet financier pour connaître ce qu'elles peuvent dégager comme montant de loyer.

Madame NOBILI demande quel est l'intérêt de créer cette MAM.

Madame JEANNIERE évoque les activités à l'extérieur, le fait que les assistantes maternelles peuvent se remplacer mutuellement, que l'amplitude horaire est plus importante.

– Demande de prévoir une commission pour la révision des tarifs des salles au 01/01/2016 (ainsi que la location du jardin du presbytère, la sono et le vidéo projecteur) – La réunion est fixée le mercredi 21 octobre 2015 à 20 heures 30 à la Mairie.

- Rappelle la Cérémonie du 11 novembre qui aura lieu à 10 heures à Loire les

Marais, à 11 heures au Vergeroux et à 12 heures à Breuil-Magné. Les élèves de CM2 liront des textes consacrés aux femmes pendant la 1ère Guerre mondiale, puis chanteront la Marseillaise. Madame TABANOU offrira à la Commune lors de la cérémonie, l'écharpe de Maire de son arrière-grand-père qui était élu pendant la guerre 14-18, ainsi qu'un diplôme. Le pot à l'issue de la cérémonie se tiendra à la salle de l'amblée : Mesdames RODHES, NOBILI, DESTRUEL et CORBIERE s'en occuperont. Concernant le repas des aînés, le menu est alléchant et le spectacle a été choisi par Mesdames le Maire et MARTIN (groupe du spectacle de Brassens). Marin BETTON nous a réalisé un dessin que nous lui emprunterons pour l'imprimer sur le menu.

- Fait circuler un tableau pour y noter les permanences des élections régionales du 06 et 13 décembre 2015.
- Fait lecture de la carte postale de Mr COURPRON
- Informe le conseil municipal que la cérémonie de la présentation aux drapeaux n'aura pas lieu suite au plan vigipirate.
- Fait part au conseil municipal que l'agenda d'accessibilité a été déposé à la Préfecture le 26 septembre. Les travaux ont été répartis sur 6 ans comme suit : en 2016, 15 100 € / en 2017, 20 000 € / en 2018, 20 000 € / en 2019, 21 500 € / en 2020, 21 500 € / en 2021, 21 500 €. Pour certaines mises aux normes, nous serons dans l'obligation de demander des dérogations notamment pour le couloir de la bibliothèque de l'école que nous ne pourrions élargir car c'est un mur porteur. Tous les projets peuvent être réalisés avant, mais jamais après la date prévue.
- Demande que chaque commission réfléchisse aux projets pour 2016 afin d'anticiper au maximum le budget.
- Regrette que certains mails envoyés aux membres du conseil restent parfois sans réponse et demande un retour systématique.
- Donne la parole aux rapporteurs des commissions :

Madame FRANCOIS (**École**) a rencontré avec Madame le Maire le nouveau président des parents d'élèves (FCPE), Monsieur BEAUSSE. Il souhaitait présenter le rôle de la FCPE dans l'école et la Commune. Madame FRANCOIS regrette que la qualité de l'accueil mis en place (recrutement des agents qualifiés + restructuration de l'accueil) n'est pas été soulignée lors de cette rencontre. La préoccupation principale des parents est le coût que cela représente. L'intérêt des enfants n'a pas été évoqué, or la garderie est plus calme avec des enfants plus détendus et plus paisibles. Les parents d'élèves discutent le créneau de 15h30-16h30 souvent confondu avec les TAP (Temps des Activités Périscolaires). La garderie est un service communal payant. Ce créneau était gratuit depuis la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, le temps que les parents s'organisent et que la commune en analyse les conséquences. Aujourd'hui, quand les TAP ne sont pas en place, 60 à 80 enfants restent en garderie jusqu'à 16h30. Quand les TAP débutent, 160 enfants sont inscrits mais ne sont pas forcément présents. Les TAP sont gratuits. Il n'y a pas de surcoût quand ils commencent. Plusieurs projets ont vu le jour depuis la mise en place de la nouvelle équipe, il y a 1 an ½ :

- baisse du ticket de cantine
- gratuité de l'accueil du mercredi à 12 heures à 13 heures 30.
- mise en place d'une facturation forfaitaire avec quotients familiaux
- baisse des tarifs de garderie du matin
- baisse du coût de l'accueil pour les enfants qui restent le plus longtemps
- mise en place d'un accueil le mercredi après-midi à Fouras avec le transport.

Une réunion d'information a eu lieu dans la cantine à la rentrée scolaire pendant laquelle tout s'est bien passé.

Madame BENETEAU (**Urbanisme**) fait part au conseil du rôle de la commission urbanisme et

explique ce qui se passe aux commissions. Celle-ci instruit les permis de construire, les déclarations préalables, les conformités.

Il faudrait faire le point sur l'urgence des travaux pour les bâtiments et les logements de la commune. L'ancienne poste pourrait être réhabilitée en priorité car ce bâtiment est sain et les employés peuvent faire les travaux.

Madame SINTES (**Environnement**) : Le parc de la Poste a été nettoyé. Une étude d'aménagement pour le parc, la place des Caneteries et le centre bourg est en cours. Une commission environnement est prévue le jeudi 15 octobre. Il faudra débattre sur le fait de continuer ou pas à planter des arbres de naissances car ceux-ci ne sont pas entretenus après plantation.

Monsieur BARRAUD :

(**Voirie**) : Une commission est prévue le lundi 26 octobre pour prévoir les projets de 2016.

(**Sport**) : Madame le Maire a été contacté par l'association du Breuil-Magné Cyclisme qui se plaint d'un chien errant sur le terrain près des tennis. Elle a rencontré le propriétaire du chien et il lui a signalé l'agression verbale dont il a été victime de la part du président du BMC.

Madame MARTIN (**Culture**) : évoque le spectacle « Des pinceaux dans la Guitare » ainsi que l'expo photos. Tout s'est très bien passé, mais hélas peu d'élus étaient présents. L'ouverture de la bibliothèque a eu lieu également. Des remontées positives de la part des conseillers seraient les bienvenues. Elle déplore l'indifférence et le manque de soutien.

Les répétitions du groupe de hip-hop « Pyramid » se sont très bien passées. Les artistes étaient très étonnés de voir que nous possédions une si belle salle.

Un concours de troupes d'amateurs (Le Masque d'Or) se déroulera début avril 2016 sur 3 communes (Breuil-Magné, Echillais et Tonnay-Charente). Les moyens seront mutualisés entre les 3 municipalités. Pour les spectacles servant de sélections, les entrées seront gratuites mais les recettes se feront « au chapeau » et iront à l'association organisatrice.

Madame FRANCOIS (**Communication**) : Nous avons pris du retard sur l'élaboration du bulletin municipal. Pouvons-nous faire, à l'avenir, le Beurlin 2 fois par an plutôt que par trimestre. Entre les 2, nous pourrions faire passer les informations aux administrés par des « Breuil-Infos ».

Madame ETCHEVERRY (**CCAS**) : a rencontré « Michel Voyages » pour l'organisation d'un voyage ouvert à tous. Destination : Grasse du 28 août au 03 septembre 2016 pour un montant de 784 € en pension complète. Prise en charge des personnes et dépose à Breuil-Magné. Il faut 30 inscriptions au minimum.

Départ de Madame RODHES Monique.

## **TOUR DE TABLE :**

**Monsieur COURPRON :**

– signale que les illuminations de Noël ont été montées mais pas branchées pour l'instant. La nacelle est affectée dans chaque commune de la CARO suivant un calendrier et nous en sommes dépendants.

– Informe que les travaux vont être faits à la bibliothèque où nous avons repéré des infiltrations d'eau.

**Monsieur PINCE :**

- informe que plusieurs réunions sont prévues pour la submersion marine mais les dossiers n'avancent pas beaucoup. Aucune décision n'a été prise.
- Signale qu'il est possible, sur internet, de connaître les ratios pour le budget 2014 pour chaque commune. Globalement, nous sommes dans une bonne « fourchette » par rapport aux « strates » (Commune de même nombre d'habitants) et équilibrés. Concernant les taux d'impositions de l'ensemble de la CARO, nous sommes dans les plus bas.

**Madame ETCHEVERRY :**

- a été interpellée par Madame FOUCAUD « Dom Pat » pour demander un emplacement sur le marché du dimanche matin au Breuil-Magné. Nous ne pouvons pas car notre boulanger-pâtissier est ouvert le dimanche matin.
- Signale des mauvaises odeurs dans le quartier de Beauregard. Dans le lotissement « Les Varennes » en construction, les artisans font brûler des palettes, du plastique.
- S'est rendue a une réunion pour l'accueil des réfugiés politiques organisée par la CARO. 3 Communes sur 25 étaient présentes. L'État demande à la Charente-Maritime d'héberger 65 familles. Celles-ci demandent des grandes villes (La Rochelle, Rochefort et Saintes). La Rochelle propose un complexe où 100 familles pourraient être accueillies. Sur Breuil-Magné, aucun logement n'est aux normes. Il y a beaucoup de travaux à faire et nous n'avons pas le budget nécessaire.

**Madame JEANNIERE** remercie pour les travaux effectués sur le parking de l'école maternelle.

**Madame DESTRUEL** fait remarquer :

- que le lampadaire situé au début de la route de Bois Rambaud et caché par une haie trop haute a été dégagé par les propriétaires
- qu'une partie du chemin blanc situé au début de la route de Bois Rambaud et longeant le CD5 a été goudronné (point à temps).

Séance levée à 22 heures 50.

**RAPPEL DES DELIBERATIONS :**

- 2015 – 51 : Redevance pour l'occupation du domaine public par les ouvrages de gaz**
- 2015 – 52 : Autorisation signature convention – Travaux RD 214 – Route des Sablières**
- 2015 – 53 : Autorisation signature convention – Travaux RD 214 – Les Essards**
- 2015 – 54 : Augmentation des droits de place**